

*Initiatives ministérielles*

nombre de sièges au Sénat: une province ne peut avoir moins de députés que de sénateurs. Il faut donc prévoir une disposition qui donne une certaine marge de manoeuvre. Je le comprends et je l'accepte.

La réponse à la croissance de la population n'est pas d'augmenter le nombre de ses représentants à la Chambre des communes mais de revoir périodiquement les limites des circonscriptions et de redistribuer les sièges en fonction des variations de la population, d'en revoir la répartition.

Voilà ce qu'est la représentation en fonction de la population, un principe extrêmement important. Je demande à la Chambre d'accepter qu'un député puisse représenter 150 000, 120 000 ou 200 000 personnes et pas seulement 100 000. Je mets la Chambre au défi d'accroître le nombre de personnes représentées et d'embaucher plus de personnel, ce qui, en bout de ligne, coûtera moins cher au pays que d'accroître le nombre de députés. C'est là la représentation en fonction de la population. Mais on ne peut l'avoir parce que les centres urbains deviendraient alors les maîtres du pays. Il faut en arriver à un équilibre entre les centres urbains et les régions rurales et entre les dix provinces au moyen d'une autre chambre, le Sénat.

On devrait se concentrer sur un Sénat des trois E: un Sénat élu, ce qui lui conférerait un certain pouvoir, lui imposerait l'obligation de rendre des comptes; un Sénat à représentation égale dont les sièges seraient attribués en nombre égal soit à chaque province, soit à chacune des cinq régions (l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique). La représentation régionale fait fâcheusement défaut au Canada.

Le projet de loi sur le contrôle des armes à feu nous est venu tout droit de Toronto par l'intermédiaire du ministre de la Justice, sans égard aux véritables souhaits des autres régions et des autres Canadiens. Il a provoqué un clivage entre les gens de la campagne et ceux de la ville. Si nous avions eu un Sénat élu, égal et efficace, celui-ci aurait pu renvoyer le projet de loi, dire qu'il était peut-être bon pour le centre de Toronto, cette petite partie de l'Ontario, mais qu'il ne correspondait pas à ce que voulait le reste du pays. Que l'on change ce projet de loi, qu'on en fasse quelque chose de bien. Dans sa forme actuelle, il est inacceptable.

Le Sénat ne pourrait rejeter des mesures financières. Par contre, il pourrait améliorer l'efficacité d'autres mesures parce que ses membres seraient en contact avec leurs électeurs. Ils seraient payés pour les écouter. Pourquoi auraient-ils à rendre des comptes? Parce qu'ils seraient élus par ces gens et que, s'ils ne les représentaient pas, ceux-ci les mettraient à la porte. C'est pourquoi un Sénat élu serait efficace. C'est pourquoi le pays y gagnerait s'il donnait des pouvoirs au Sénat. C'est pourquoi l'égalité a autant d'importance: chacun serait traité avec justice et respect d'un bout à l'autre du pays.

Seul un Sénat des trois E peut arriver à doser les intérêts des provinces les moins peuplées et ceux des provinces les plus peuplées au sein du Parlement du Canada. Les réformistes estiment qu'il est temps pour le gouvernement, non pas de prendre de l'expansion, mais d'agir de manière financièrement responsable.

• (1110)

J'implore mes collègues à la Chambre de se servir de leur jugement et de se faire le porte-parole du commun des mortels en agissant dans son intérêt.

Si nous devons ramener le nombre de sièges de 301 à 200 ou si nous devons réduire la taille de la Chambre des communes, les gens qui y siègeraient, pour représenter la population canadienne, y gagneraient en efficacité. Ils auraient plus de pouvoirs. Les Canadiens en retireraient plus d'avantages.

Les politiques doivent rendre des comptes à la population canadienne qui leur confie ses deniers. Le système risque de se détériorer et de se détraquer, si plus de gens à la Chambre soutirent davantage d'argent de la poche des contribuables. Il en coûtera simplement de plus en plus cher à notre pays.

Nous savons tous comment cela se passe lorsque nous travaillons en comité. Nous savons tous ce qui se passe lorsque nous voulons prendre des décisions. Lorsque nous voulons qu'une décision soit prise ou qu'un document soit rédigé par un comité, nous savons tous combien cela est difficile. Nous savons tous combien il est pénible d'en arriver à un consensus. Nous savons tous combien il est difficile, même au sein de nos partis, d'en arriver à un terrain commun d'entente. Nous sommes au courant de toutes ces choses. Pourquoi augmenter le nombre de personnes que nous voulons inclure dans ce processus décisionnel, alors que nous savons fort bien que le nombre actuel pose déjà un problème? Pourquoi nous compliquer la vie?

Pourquoi ne pas régler le problème en réduisant le nombre de décisionnaires? Les décisions en seraient d'autant meilleures et nous pourrions consacrer davantage de temps aux débats. On a joué à des jeux ridicules, cette semaine et hier soir, à commencer par la mesure d'attribution de temps que le gouvernement nous a imposée pour débattre de projets de loi importants qui touchent le pays tout entier; il s'attaque ainsi aux principes fondamentaux de la démocratie en limitant la liberté de parole. Nous n'aurions pas à faire tout ce que nous faisons pour pouvoir prendre la parole à la Chambre et nous adresser à la population canadienne, qu'elle soit représentée ici à la tribune, qu'elle regarde les travaux à la télévision ou qu'elle lise le compte rendu dans les journaux. Cela nous donnerait l'occasion d'expliquer certaines choses. Nous n'aurions pas à jouer ces jeux.

Nous connaissons tous la structure. Un parti doit constituer le gouvernement. La minorité de la Chambre est donc neutralisée. Si quelqu'un ne siège pas au Cabinet, il obtient un poste de secrétaire parlementaire ou de président de comité. Après cela, tous les autres le remplacent temporairement. Pour récompenser ceux qui assistent aux séances de comité, il y a les voyages interparlementaires organisés par l'une de ces huit grandes associations qui aident vraiment notre pays parce que ceux qui y participent y acquièrent des connaissances, y contribuent et y établissent des contacts. Ces personnes qui vont établir ces contacts, ces simples députés, qui rencontrent les gens en Europe, en Asie, en Chine et en France, reviennent ici et n'ont même pas l'oreille des ministres. Ils ne leur demandent même pas de compte rendu ni de rendre compte.